



Canadian Association for
Conservation of Cultural Property
Association canadienne pour la
conservation et la restauration
des biens culturels

Renouvellement de la Politique muséale canadienne

Points clés pour la défense de la conservation

Financement et accès à la conservation-restauration

Le *Sondage canadien sur le soin des collections*,¹ mené par l'ACCR et l'ACRP, a fait ressortir les besoins en matière de conservation-restauration. En effet, 89 % des répondant·e·s (377 réponses) ont indiqué qu'une partie de leurs collections avait besoin d'un traitement de conservation-restauration pour être utilisée (pour la recherche, la consultation, les prêts, les expositions, etc.). Cependant, 74 % des répondant·e·s (379 réponses) n'ont pas de professionnel·le de la conservation-restauration au sein de leur organisation, et 53 % des répondant·e·s (389 réponses) n'engagent pas de professionnel·le·s de la conservation-restauration à contrat, principalement parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire (72 % des répondant·e·s, 259 réponses).

Le gouvernement fédéral finance les services de conservation-restauration par l'intermédiaire de l'Institut canadien de conservation (ICC), dont l'un des trois principaux domaines d'activité constituant sa mission et son mandat est de fournir des services professionnels en conservation-restauration. L'ICC accepte les demandes en fonction de « l'importance de l'objet, de la collection ou de l'installation pour le pays, la région ou la communauté », et de la capacité institutionnelle. L'ICC n'a pas la capacité d'accepter toutes les demandes de service qui répondent à ses critères d'évaluation. Par conséquent, les appels publics annuels de demandes de service ne concernent que les laboratoires de conservation-restauration de l'ICC qui disposent des ressources nécessaires pour fournir ces services. Par exemple, en 2022, seuls les services du laboratoire de

¹ Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et Association canadienne des restaurateurs professionnels, *Sondage canadienne sur le soin des collections*, 2018, [Disponible en ligne](#).

documents et oeuvres sur papier, livres et photographies ont été proposés ; et parmi les demandes reçues entre 2013 et 2018, l'ICC a refusé 43 % des demandes de traitement de conservation-restauration, et n'a accepté que 48 % des demandes d'évaluation d'installations et 56 % des demandes d'ateliers régionaux. Enfin, une partie du coût des services de l'ICC est à la charge de l'institution bénéficiaire, ce qui peut constituer un obstacle pour les institutions de petite et moyenne taille.

L'accès aux services de conservation-restauration est inégal à travers le pays. Un problème qui a récemment été aggravé par la fermeture des laboratoires régionaux de Parcs Canada, exécutée dans le but de centraliser tous les services d'entreposage et de conservation-restauration dans la région de la capitale nationale. Par conséquent, de nombreuses régions canadiennes et de nombreux sites du patrimoine national situés à l'extérieur des grandes zones métropolitaines ont un accès limité aux services de conservation-restauration, et de nombreux professionnels en conservation-restauration qui travaillaient auparavant dans les laboratoires régionaux de Parcs Canada ont dû quitter la région pour trouver du travail, ce qui aggrave le manque d'accès aux services de conservation-restauration dans ces régions et exacerbe les défis auxquels les musées sont confrontés pour préserver leurs collections.

Recommandations :

- Attribuer un financement spécifique à la conservation-restauration aux institutions culturelles afin de limiter les risques pour les collections, empêchant ainsi les dommages de se produire, et assurer la préservation des collections.
- Mettre en commun les ressources de conservation-restauration à l'échelle régionale/provinciale, comme le suggère la Recommandation n°14 du rapport du Comité permanent du patrimoine canadien de 2018.² Un·e employé·e en conservation-restauration régional/provincial pourrait gérer des projets de conservation-restauration pour plusieurs institutions culturelles de petite et moyenne taille.

² Recommandation n°14 : « Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien établisse une mesure incitative pour encourager les musées à la mise en commun de leurs ressources et de leurs infrastructures matérielles, dans des domaines tels que les entrepôts, les plans de marketing, les polices d'assurances et autres dépenses. », dans Comité permanent du patrimoine canadien, *Aller de l'avant - vers un secteur des musées canadiens plus fort*, Rapport n°12, 2018, [Disponible en ligne](#).

Inclusion, Diversité et Équité

Le Ministère du patrimoine canadien a constaté un manque de diversité dans le domaine du patrimoine culturel, avec 4 % des professionnel·le·s issu·e·s de minorités visibles, contre 22 % dans la population générale.³

Cette faible diversité dans le secteur du patrimoine peut être partiellement attribuée à la structure de l'emploi dans ce domaine. En effet, de nombreux professionnel·le·s de la conservation-restauration occupent des emplois contractuels instables, mal ou non rémunérés, qui ne tiennent pas compte de la durée et du coût des études requises pour travailler dans le domaine de la conservation-restauration, ni du coût de la vie dans les centres métropolitains où se trouvent les institutions culturelles. Par conséquent, les professionnel·le·s de la conservation-restauration ont besoin d'un système de soutien financier solide pour poursuivre leur carrière dans ce domaine.

À cet égard, le programme Jeunesse Canada au travail (JCT), par le biais des programmes Emplois d'été et Carrière vouée au patrimoine, est crucial dans le domaine du patrimoine pour aider à financer des postes pour les professionnel·le·s émergent·e·s en conservation-restauration, ce qui leur permet d'acquérir de l'expérience pendant ou après leurs études. Il est également très précieux pour les institutions qui embauchent les professionnel·le·s émergent·e·s et qui peuvent ainsi avoir accès à des employé·e·s qualifié·e·s. Cependant, les retours que l'ACCR a reçus de ses membres, des professionnel·le·s de la conservation-restauration au Canada, ainsi que d'autres professionnel·le·s dans le secteur du patrimoine, sont qu'il est difficile de trouver des candidat·e·s pour les postes de JCT, en raison principalement de la limite d'âge.⁴ Pour postuler à un poste de JCT, les candidat·e·s doivent être âgé·e·s de 16 à 30 ans, ce qui ne tient pas compte du temps nécessaire à la réalisation d'études spécialisées dans le domaine du patrimoine (deux à six ans ou plus d'études post-secondaires). Par conséquent, de nombreux professionnel·le·s du patrimoine et de la conservation-restauration obtiennent leur diplôme après 30 ans. De plus, le programme JCT exige que les candidat·e·s soient des étudiant·e·s à temps plein, ce qui empêche les étudiant·e·s à temps partiel - en raison d'un handicap ou d'autres circonstances de vie défavorables - d'avoir accès au programme. Enfin, le programme JCT exige que les professionnel·le·s émergent·e·s en conservation-restauration soient supervisé·e·s par des professionnel·le·s en conservation-restauration qualifié·e·s, ce à quoi de nombreuses institutions culturelles de petite ou moyenne taille n'ont pas accès.

³ Ministère du patrimoine canadien, Séance d'information sur le renouvellement de la politique muséale canadienne, 18 octobre 2022.

⁴ Museum Labour, *Young Canada Works Survey*, Données non publiées, janvier 2023.

Recommandations :

- Offrir des salaires et des avantages sociaux décents, en fonction du lieu de travail, pour tous les postes en conservation-restauration, y compris les stages et les postes de débutants.
- Supprimer la limite d'âge actuelle du programme JCT. Comme alternative, le programme pourrait être ouvert aux personnes actuellement inscrites à l'école, ayant l'intention de retourner à l'école, ou ayant moins de 3 ans après leur diplôme pour le programme pour les étudiants et 5 ans après leur diplôme pour le programme pour les diplômés.

Réconciliation

Le récent rapport de l'Association des musées canadiens (AMC), intitulé *Portés à l'action*,⁵ décrit le Programme d'aide aux musées, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et l'Institut canadien de conservation (ICC) - fruits de la *Politique muséale fédérale* - comme étant le fondement du domaine de la conservation-restauration au Canada. Il y a cinquante ans, plutôt que de se tourner vers les points de vue et les perspectives autochtones pour façonner le domaine de la conservation-restauration, « [o]n avait plutôt favorisé le recrutement de restaurateurs étrangers, en particulier du Royaume-Uni, qui sont venus avec leurs pratiques de restauration truffées de mentalité coloniale. » (p. 20).

Il n'est pas surprenant que l'exclusion des voix autochtones du récit national du Canada se soit étendue matériellement à la façon dont les biens et les restes humains autochtones ancestraux sont pris en charge et préservés. Les pratiques en conservation-restauration se sont développées en réponse à la façon dont les musées ont traditionnellement interprété la culture matérielle et, par conséquent, ont visé à garder les objets statiques, privilégiant les aspects matériels plutôt que les qualités intangibles. Ce parti pris colonial excluant a conduit et peut continuer à conduire à une documentation incorrecte des biens autochtones, à la dégradation non intentionnelle d'éléments culturellement spécifiques à un objet, à la perte de matériel culturel intangible et à des pratiques de manipulation culturellement irrespectueuses et considérées comme spirituellement nuisibles. Cela peut également créer des obstacles importants à la capacité de la communauté ou du détenteur de droits à accéder à ses biens, dont beaucoup lui ont été enlevés de force.

⁵ Association des musées canadiens, *Portés à l'action : Appliquer la DNUDPA dans les musées canadiens*, 2022, [Disponible en ligne](#).

Cinquante ans plus tard, nous nous trouvons dans la situation où une remise en question profonde et généralisée des pratiques coloniales dans le domaine de la conservation-restauration au Canada est nécessaire afin de respecter les droits distincts des Peuples Autochtones. Le secteur de la conservation-restauration évolue de manière active pour en tenir compte, mais il est nécessaire d'obtenir du soutien pour qu'il soit davantage guidé par les Peuples Autochtones. L'ACCR a créé un Groupe de travail sur la (ré)conciliation (GTR) pour promouvoir le changement et développer des ressources afin que les restaurateur·trice·s puissent agir selon les recommandations faites par les organisations dirigées par des personnes autochtones, les théories en conservation-restauration en plein développement et le rapport de l'AMC. Fondamentalement, les restaurateur·trice·s doivent abandonner le contrôle de la conservation des biens autochtones et s'en remettre à l'autorité et à l'expertise des détenteurs de droits autochtones. Cela est d'autant plus crucial que la norme de pratique suggérée pour les musées est «[d']envisage[r] l'avenir comme si tous les biens provenant de nations autochtones devaient leur être restitués, et ce, tant que les communautés n'en décident pas autrement par elles-mêmes. » (p. 45). Pour accroître le contrôle des personnes autochtones sur les processus de conservation-restauration, il est nécessaire d'établir des relations et des indemnités significatives.

Recommandations :

- Élaborer un programme de financement du développement de partenariats via le ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre duquel les organisations patrimoniales autochtones et non-autochtones peuvent explorer le développement de projets de conservation collaboratifs. L'accent serait mis sur le développement de relations.
- Prioriser l'embauche de restaurateur·trice·s autochtones et/ou de détenteur·trice·s de connaissances qui pourraient soutenir la conservation-restauration à des postes de direction dans tous les musées et à l'ICC.
- Prioriser l'embauche de restaurateur·trice·s et/ou de détenteur·trice·s de connaissances autochtones qui pourraient décentraliser le financement de la conservation-restauration par le ministère du Patrimoine canadien. Fournir des fonds aux institutions régionales/provinciales pour l'embauche de personnel de conservation-restauration.⁶ Le personnel de conservation-restauration régional/provincial peut mieux répondre aux besoins des communautés autochtones locales et pourrait offrir des possibilités de développement des compétences et de formation.

⁶ Voir la section « Financement et accès à la conservation-restauration » de ce document.

- Développer une initiative de financement dédiée à la formation post-secondaire en conservation-restauration et en sciences de la conservation, spécifiquement pour les étudiant·e·s autochtones.⁷ Il pourrait s'agir d'une initiative conjointe entre le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.
- Financer l'élaboration d'une formation conçue et dirigée par des professionnel·le·s du patrimoine culturel autochtone, comme le Cercle du patrimoine autochtone (CPA), qui enseignerait le patrimoine culturel et les pratiques de préservation autochtones aux restaurateur·trice·s et aux scientifiques en conservation. Cette formation devrait être développée comme un outil de développement professionnel pour les restaurateur·trice·s et les scientifiques en conservation, qui ont besoin de remettre en question leurs méthodes de travail, et devrait également être utilisée par les programmes de formation en conservation-restauration au Canada.
- Financer la création d'un musée ou d'un centre culturel national entièrement indépendant, dirigé par des personnes autochtones et doté d'une fonction de conservation-restauration, incluant les soins traditionnels.

Spécifique au rapatriement :

- Développer une loi fédérale et un mode de financement qui soutiennent le rapatriement par les communautés des restes humains et des objets culturels autochtones ancestraux et qui respectent les droits et la souveraineté des personnes autochtones. En tenant compte du fait que le rapatriement signifie un don total sans condition, les communautés autochtones devraient avoir accès à un·e restaurateur·trice (si elles le souhaitent) pour les aider à obtenir des informations et à compiler la documentation sur leurs biens durant leur temps passé dans une institution, ainsi que pour organiser des tests d'identification de pesticides si nécessaire.

⁷ Il existe déjà des programmes de stages préalables aux études à l'intention des Peuples Autochtones qui souhaitent poursuivre des études en conservation-restauration et dans d'autres professions du domaine muséal. Par exemple, le [Programme de stages destiné aux autochtones](#) du Musée canadien de l'histoire et l'[Indigenous Internship Program](#) élaboré conjointement par la Bande indienne de Musqueam, le Centre culturel Squamish Lil'wat, le Musée Haida Gwaii, la Société culturelle U'mista, la Nation Nlaka'pamux, la Société culturelle Coqualeetza et le *Museum of Anthropology at UBC*. Un financement durable est crucial pour ces initiatives. Toutefois, des fonds devraient être mis à la disposition des étudiant·e·s autochtones qui choisissent de suivre une formation en conservation-restauration et en sciences de la conservation, qui se fait souvent au niveau des études supérieures.

- Financer et mettre en place un programme d'analyse des pesticides⁸ pour les biens autochtones dans les musées qui soit entièrement gratuit pour les communautés autochtones. Le programme devrait respecter les principes du consentement libre, préalable et éclairé.
- Obliger tous les musées non-autochtones à fournir au CPA et au RCIP une liste, en libre accès, des biens autochtones dans leur collection avant de pouvoir demander un financement fédéral.⁹ L'administration du CPA devrait être entièrement financée.
- Financer des projets de conservation menés par la communauté après le rapatriement. Ces projets pourraient inclure, par exemple, la modernisation des installations, la formation en conservation préventive et d'autres opportunités de diffusion.

⁸ Historiquement, les musées utilisaient fréquemment des pesticides organiques (par exemple, le naphtalène et le DDT) et inorganiques (par exemple, les métaux lourds tels que le mercure, le plomb et l'arsenic) pour mitiger les infestations de ravageurs dans leurs collections. Les résidus de pesticides peuvent être toxiques et causer de graves problèmes de santé. Les communautés autochtones doivent être informées de ces risques et, à ce titre, l'analyse des pesticides est devenue une étape courante dans le processus de rapatriement. L'identification des pesticides nécessite une analyse chimique, qui peut être très coûteuse. Comme indiqué dans sa politique de recouvrement des coûts, l'ICC facture actuellement tous ses clients, y compris les clients autochtones, un minimum de 1 000 dollars par membre du personnel pour l'analyse des pesticides sur site. L'ICC analyse gratuitement les échantillons de résidus de pesticides qui relèvent de son mandat, mais la capacité de traitement de ces échantillons est limitée. L'ICC a commandé en 2021 des lignes directrices sur l'impact des résidus de pesticides sur les objets sur la santé humaine, qui sont pertinentes pour la manipulation des objets en dehors des musées, en mettant l'accent sur les objets rapatriés. Ces lignes directrices ne règlent pas le problème du manque de financement pour l'analyse des résidus de pesticides sur les objets autochtones. Pour plus d'informations sur les résidus de pesticides, reportez-vous à la rubrique "Pesticides", National Museum of the American Indian, <<https://americanindian.si.edu/explore/collections/conservation/pesticides>>, consulté le 7 février 2023.

⁹ Cela inciterait les musées non-autochtones à faire le travail qui doit être fait pour que les communautés autochtones puissent savoir où se trouvent leurs biens. Un système centralisé pourrait permettre aux communautés d'attendre d'être prêtes à entreprendre l'immense tâche de rapatrier leurs biens et leurs ancêtres quand le moment sera opportun pour elles. Le [Reciprocal Research Network](#) est un excellent exemple de système centralisé permettant de localiser les objets des Premières Nations de la côte nord-ouest.